

Budget Primitif – Exercice 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET ADDUCTION D'EAU POTABLE

PREAMBULE

L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2312-1 du CGCT. Ce dernier dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- ✓ les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- ✓ les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ la structure des effectifs,
- ✓ les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- ✓ la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT➤ **DEPENSES** :**a) Dépenses à caractère général (chapitre 011) :**

011 - Charges à caractère général	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	66 400€	83 100€	81 250€	149 350€
Compte administratif	45 388€	50 016€	55 125€	

La prévision des charges au chapitres 11 ont été revues à la hausse afin de tenir compte d'une augmentation au niveau des frais d'assurance ainsi que sur la partie honoraires et la partie annonces, en lien avec le renouvellement DSP, comprenant les frais d'assistance et les appels d'offres.

Sont comptabilisés également à partir de janvier 2025 les redevances pour performance des réseaux de l'agence de l'eau à hauteur de 60 000 € et qui devront être reversées en 2026. Elles sont également comptabilisées avec les recettes pour vente d'eau.

b) Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :

012 - Charges de personnel	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	189 920€	202 160€	205 260€	220 260€
Compte administratif	186 153€	190 900€	194 632€	

La prévision pour ce chapitre est revue à la hausse afin de tenir compte des avancements d'échelons, d'une augmentation du régime indemnitaire et des augmentations de charges.

Tableau des effectifs

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent
Technique	Ingénieur principal	A	1
	Technicien Ppal de 1ère classe	B	1
Administrative	Adjoint administratif Ppal de 1ère classe	C	1

Dépenses de personnel

	Réalisé		Prévisionnel
	2023	2024	2025
Traitement de base	92 488€	94 785€	97 559€
Supplément familial de traitement	3 367€	3 453€	3 453€
Régime indemnitaire	44 216€	44 216€	51 400€

Nombre d'heures annuelles des agents réparties par service

Eau potable	643h
Assainissement	3535h
Assainissement non collectif	643h

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_02-DE



c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

65 - Autres charges de gestion courante	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	28 000€	28 000€	29 100€	29 400€
Compte administratif	24 694€	25 651€	26 750€	

Le chapitre 65 correspond essentiellement aux indemnités et cotisations des élus ainsi que la cotisation FSL sur le compte 6588. La prévision fait état d'une légère augmentation afin de tenir compte de l'augmentation des contributions et du FSL.

d) Charges exceptionnelles (chapitre 66) :

66 - Charges exceptionnelles	2022	2023	2024	2025
Budget primitif			16 800€	
Compte administratif			0€	

Le budget 2024 prévoyait un emprunt nécessaire pour financer une partie de la télérelève. Cet emprunt n'a pas été contracté puisque l'Agence de l'Eau a attribué la subvention nécessaire pour couvrir ces travaux. Il n'est donc plus nécessaire de prévoir des intérêts d'emprunt au budget.

e) Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

67 - Charges exceptionnelles	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€
Compte administratif	535€	0€	0€	

En 2024 aucun titre sur l'année antérieure a été annulé. Il convient néanmoins de prévoir en 2025 une ligne de crédit.

f) Dépenses imprévues (chapitre 022) :

022 - Dépenses imprévues	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	15 000€	17 000€	17 000€	20 340€
Compte administratif	0€	0€	0€	

Les crédits à affecter en dépenses imprévues sont calculés selon un taux de 7.5% du montant des dépenses réelles prévisionnelles, soit un montant calculé de 25 500€. Le montant retenu pour ce compte correspond à environ 6% du montant des dépenses réelles prévisionnelles soit environ 20 340€.

g) Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

023 - Virement de la section d'investissement	2022	2023	2024	2025
	808 712€	1 061 578€	1 104 207€	1 354 036.22€

En fonctionnement, le total des recettes prévues pour 2025 est estimé à 2 005 712.99€ dans lequel est intégré le résultat d'exploitation reporté 2024 d'un montant de 1 088 816.99€.

Le total des dépenses (y compris les opérations d'ordre) prévues est estimé à 651 676.77€.

Compte tenu de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 1 354 036.22€ pour 2025. Ce montant correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

h) Opération d'ordre transfert entre sections (chapitre 042) :

042 - Opération d'ordre	2022	2023	2024	2025
	246 248€	207 785€	243 651€	231 326.77€

Le compte 6811 correspond aux amortissements sur les immobilisations. Ce même montant sera affecté au compte 281 en recettes d'investissement.

➤ RECETTES

a) Vente d'eau, prestation de services (chapitre 70) :

70111 - Vente d'eau aux abonnés	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	500 000€	520 000€	530 000€	620 000€
Compte administratif	574 480€	502 361€	547 781€	

L'augmentation votée en mars 2024 n'a été appliquée que sur la part des volumes consommés du 2^{ème} semestre 2024. Il a donc été constaté une augmentation des recettes de 29 000€ en 2024.

Sur 2025 l'augmentation va s'appliquer cette fois sur la totalité des volumes consommés. Considérant chaque année une baisse de consommation par usager, il n'a été comptabilisé qu'une augmentation de recette d'environ 13 000€ par rapport aux recettes perçues en 2024 et 30 000€ par rapport aux recettes de vente d'eau budgétées en 2024.

60 000€ a été pris en compte au titre de la perception des redevances pour performance du réseau à reverser début 2026 à l'agence de l'eau.

70871 - Remboursement de frais	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	25 000€	32 000€	53 560€	58 000€
Compte administratif	23 142€	26 481€	49 892€	

La prévision du remboursement de frais des services assainissement et assainissement non collectif est revue à la hausse suite à la prise en compte de l'augmentation des assurances, des fournitures, des charges de gestion courante.

7084 - Mise à disposition du personnel facturée	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	155 000€	160 000€	165 000€	180 000€
Compte administratif	155 681€	159 852€	164 514€	

Environ 180 000€ seront affectés au compte 7084 correspondant au remboursement des dépenses des rémunérations des services assainissement et assainissement non collectif.

Le remboursement du service assainissement a été évalué selon un taux d'environ 73% du coût chargé payé par le service AEP et environ 13% pour l'assainissement non collectif.

b) Report du résultat :

R002 - Report du résultat	2022	2023	2024	2025
	589 989€	833 332€	892 417€	1 088 816.99€

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement et du besoin de financement en investissement sur l'exercice 2024, 1 088 816.99€ sont à reporter sur l'exercice 2025 au R002.

c) Opérations d'ordre :

042 - Opération d'ordre entre sections	2022	2023	2024	2025
	55 285€	55 285€	55 285€	56 890€

Le compte 777 correspond aux amortissements sur les subventions d'équipement. Ce même montant sera affecté au compte 1391 en dépenses d'investissement.

Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 005 712.99€

SECTION D'INVESTISSEMENT➤ **DEPENSES** :**a) Dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23) :**

21 - 23 - Immobilisation	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	999 674€	1 234 078€	2 056 132.66€	1 840 472.99€
Restes à réaliser	693 929€	481 160€	350 716€	736 281.32€

Un montant de 1 840 472.99€ est prévu en propositions nouvelles. Ce montant englobe 3 000€ pour du matériel informatique et les opérations non terminées en 2024 qui n'ont pas été engagées et comptées dans les restes à réaliser ainsi que la programmation 2025 (Cf tableaux en annexe 1 pour les détails de la répartition).

En ce qui concerne les Reste à réaliser, 736 281.32€ sont prévus au budget. Les travaux sont présentés sur l'annexe 2.

b) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :

16 - Emprunts et dettes assimilées	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	0€	0€	17 371€	0€
Compte administratif	0€	0€	0€	

Aucun emprunt n'est prévu pour 2025.

Pour rappel, l'emprunt prévu en 2024 n'a pas été contracté puisqu'une subvention de l'agence de l'eau a pu prendre en charge une partie des travaux pour la télérelève.

➤ **RECETTES****a) Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

13 - Subventions	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	0€	20 000€	34 610€	312 000€
Compte administratif	24 125€	10 612€	0€	

Aucune subvention n'est à prévoir sur 2025.

Il est par contre prévu un remboursement des travaux réalisés dans le cadre des AFSB par SNCF à hauteur de 312 000 €

b) Emprunts et dettes (chapitre 16) :

1641 - Emprunt	2022	2023	2024	2025
	0€	0€	240 000€	0€

Aucun emprunt n'est à prévoir sur 2025.

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

	2022	2023	2024	2025
1068 - Autres réserves	311 234.23€	111 757.07€	224 900.58€	104 929.67€

Pour l'exercice budgétaire 2025, un besoin de financement issu de la clôture de l'exercice 2024 est à intégrer à hauteur de 104 929.67€.

Compte tenu du solde d'exécution à reporter de 486 295.53€ ainsi que le solde des restes à réaliser d'un montant de 591 225.20€, il apparaît un besoin de financement de 104 929.67€.

Le tableau ci-dessous présente le besoin de financement.

Report résultat d'investissement	486 295.53€
Restes à réaliser	591 225.20€
Besoin de financement 2024 (à affecter à l'article 1068)	104 929.67€

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2024 (1 193 746.66€). L'autre part de ce résultat étant affecté au R002 en recettes d'exploitation à hauteur de 1 088 816.99€.

Pour mémoire, en 2023, le besoin de financement était le suivant :

Report résultat d'investissement	125 815.59€
Restes à réaliser	350 716.17€
Besoin de financement 2023 (à affecter à l'article 1068)	224 900.58€

L'excédent d'investissement 2024 sera affecté au compte R001 à hauteur de 486 295.53€.

d) Virement de la section d'exploitation (chapitre 021) :

	2022	2023	2024	2025
021 - Virement de la section d'exploitation	808 712€	1 061 578€	1 104 207€	1 354 036.22€

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation présente au chapitre 23 en dépense d'exploitation.

Ce virement en recettes permet un financement des investissements à hauteur de 1 354 036.22€.

Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 2 633 644.31€.

CONCLUSION

La capacité d'autofinancement du Syndicat en eau potable, entre 2023 et 2024 est en augmentation de 50 796€. Elle devrait progresser (modérément) en 2025, du fait de l'application de l'augmentation de tarif voté en mars 2024 sur la totalité des volumes consommés en 2025 malgré des dépenses d'exploitation en hausse (dépenses ponctuelles liées à la DSP en cours et autres dépenses notamment liées aux augmentations d'assurance, de salaire etc...)

Pour rappel, l'objectif est de pouvoir libérer à terme une capacité d'autofinancement suffisante pour arriver à minima à un renouvellement de 1.5% par an du linéaire de réseau du Syndicat (soit 600 000€ minimum estimé).

De plus il faut d'ici 2030 compter sur des travaux d'investissements lourds comme :

- la réalisation d'une interconnexion avec Bordeaux métropole pour du secours estimée à 635 250€
- la réalisation d'un surpresseur avec bête dans le cadre des ressources de substitution estimé à 1 391 500€ et qui nécessitera l'achat de 308 000 m³ à Bordeaux Métropole (à prévoir annuellement en fonctionnement)
- la protection du forage de Marsalette
- une nouvelle ressource à trouver d'ici 2030.

L'Agence de l'eau a également précisé dans son nouveau programme qu'elle ne subventionnerait que les collectivités dont le prix de l'eau serait à minima de 2€ TTC (avec une période de transition).

Le prix au m³ est actuellement, pour une facture de 120 m³, avec les nouvelles redevances de l'agence de l'eau, à 1.88€ TTC.

Considérant que sur l'eau potable, l'utilisateur va pleinement ressentir l'augmentation votée en mars 2024 sur 2025, que les redevances de l'agence de l'eau aboutissent à une augmentation de 0.065 €/m³ et considérant que la procédure de DSP en cours risque d'aboutir également à une augmentation dont on ne connaît pas le montant, il est proposé d'attendre début 2026 d'avoir connaissance de toutes les augmentations réelles pour proposer une nouvelle augmentation de la redevance collectivité.

ANNEXE 1 : Détail de la répartition des travaux 2025

N°/Art	Désignation opération	Coût estimé	BP 2025
140	CVM : analyses et travaux	€	20 000€
156	Renouvellement conduite RD 1113	700 000€	680 000€
161	AAC Phase 2 et 3	70 000€	43 000€
162	AFSB Fiche 55	67 000€	63 000€
163	AFSB Fiche 56	245 000€	233 645.92€
164	Télérelève	600 000€	50 000€
165	Travaux suite PGSSE	20 000€	20 000€
167	Télégestion à reprendre	40 000€	40 000€
168	Diagnostic Forage Marsalette	15 000€	15 000€
169	Remplacement conduite Haut Nouchet	85 000€	85 000€
170	Renforcement DN200 en 250 en sortie Marsalette	70 000€	70 000€
171	Renforcement secteur Larchey Allée de Naudin	100 000€	100 000€
172	Renforcement secteur Rochemorin	230 000€	230 000€
173	Sortie de Bâche Ayguemorte Les Graves	10 000€	10 000€
175	Repérage Classe A des affleurants	140 000€	140 000€
24	Travaux divers		37 827.07€
Total			1 837 472.99€

ANNEXE 2 : Restes à réaliser 2024**- Dépenses :**

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Montant RAR HT
2315/23 151	Réfection toiture Blancherie	SOCAMA INGENIERIE	863,04 €
		Résina	21 603,01 €
		Sous total opération 151	22 466,05 €
2315/23 155	Travaux SNCF	EIFFAGE	36 097,60 €
		SANEO	460,00 €
		SOCAMA INGENIERIE	2 518,22 €
		Sous total opération 155	39 075,82 €
2315/23 156	RD113 Petit Breton et Thion	SOCAMA INGENIERIE	23 147,79 €
		Sous total opération 156	23 147,79 €
2315/23 161	AAC Phase 2 et 3	SCE	41 100,00 €
		Sous total opération 161	41 100,00 €
2315/23 162	Travaux SNCF - Fiche 55	SOCAMA INGENIERIE	4 498,42 €
		Sous total opération 162	4 498,42 €
2315/23 163	Travaux SNCF - Fiche 56	SOCAMA INGENIERIE	11 354,08 €
		Sous total opération 163	11 354,08 €
2315/23 164	Télérelève	SUEZ EAU France / SUEZ DIGITAL SOLUTIONS	580 940,27 €
		SOCAMA INGENIERIE	12 286,89 €
		Sous total opération 164	593 227,16 €
2315/23 24	Travaux divers	SUEZ	1 412,00 €
		Sous total opération 24	1 412,00 €
		TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES HT	736 281,32 €

- Recettes :

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Montant RAR HT
13111/13 150	Subvention Agence de l'eau AAC	Agence de l'eau Adour Garonne	7 700,00 €
		Sous total opération 150	7 700,00 €
13111/13 138	Subvention Agence de l'eau Diag Aep + PGSSE	Agence de l'eau Adour Garonne	17 520,00 €
		Sous total opération 138	17 520,00 €
13111/13 164	Subvention Agence de l'eau Télérelève	Agence de l'eau Adour Garonne	81 331,60 €
		Sous total opération 164	81 331,60 €
13188/13 155	Autres subventions d'équipement	SNCF	38 504,52 €
		Sous total opération 155	38 504,52 €
		TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTES HT	145 056,12 €